

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 05 juin 2026

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Objet de la délibération :

Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants dans le cadre des élections sénatoriales 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : VEYRE Lucien, ROUQUIE JOULIA Sandrine, CALVET Michel, de LAPARRA Delphine, KOLASINSKY Jean-Claude, ROUQUETTE Régis, NOYER Thierry, TURLAN Hélène, BRIAN Virginie, BAUMELLE Léonie, SALVAN Noham

Secrétaire de séance : KOLASINSKY Jean-Claude

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire précise le nombre de délégué et de suppléants à élire pour la commune :

- délégué : 1
- suppléants : 3

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur KOLASINSKY Jean-Claude

Monsieur ROUQUETTE Régis

Madame BAUMELLE Léonie

Monsieur SALVAN Noham

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Candidature enregistrée : Monsieur VEYRE Lucien

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, le résultat du premier tour est le suivant :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur VEYRE Lucien a obtenu 11 voix

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

Commune de FLORENTIN la CAPELLE

Séance du 05 juin 2026

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Objet de la délibération :

Désignation du secrétaire de séance et
approbation du PV du 01/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin 2026 à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : VEYRE Lucien, ROUQUET JOULIA Sandrine, CALVET Michel, de LAPARRA Delphine, KOLASINSKY Jean-Claude, ROUQUETTE Régis, NOYER Thierry, TURLAN Hélène, BRIAN Virginie, BAUMELLE Léonie, SALVAN Noham

Secrétaire de séance : KOLASINSKY Jean-Claude

Vu le Code général des collectivités territoriales qui prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est proposé aux conseillers de formuler leurs observations sur le procès-verbal de la séance du 01 juin 2026. Puis, ils sont sollicités pour l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME Monsieur secrétaire de séance KOLASINSKY Jean-Claude
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 01/06/2026 n'appelant aucune observation

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/06/2026
et publication ou notification
du 05/06/2026

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

